



Les Orientations du Programme local de l'habitat de la Communauté de communes des Sables d'Olonne

Le cas des personnes défavorisées

Option Habitat et urbanisme

Enseignant(e)s-chercheur(euse)s :
Isabelle Garat, Béatrice Chaudet

Par Hugo NOEL

Sommaire

PRESENTATION DU PLH	3
PRESENTATION DU TERRITOIRE	4
PRESENTER LA POPULATION	5
PRESENTATION DU PARC DE LOGEMENT	7
ORIENTATION EN TERME DE PRODUCTION DE LOGEMENTS.....	9
ORIENTATION DU PLH POUR LES PERSONNES DEFAVORISEES	11

Présentation du PLH

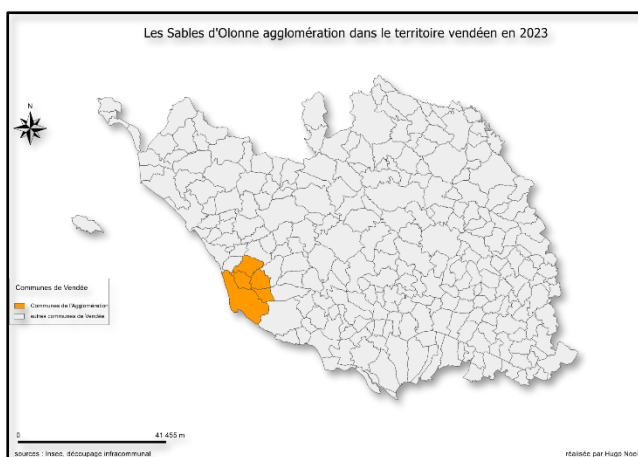
Les Sables d'Olonne agglomération est un établissement public de coopération intercommunale ou autrement dit, un EPCI définit par une « structure administrative permettant à plusieurs communes d'exercer des compétences en commun. Ils sont soumis à des règles de communes, homogènes et comparables à celles des collectivités locales » [Insee définition EPCI, 26/06/2023](#). L'EPCI étudié ici est situé dans le département de Vendée. Les trois communes principales que sont les Sables d'Olonne, Château d'Olonne ainsi qu'Olonne sur Mer et forment ce que l'on appelle une Communauté de communes : « La Communauté de communes des Olonnes » créée en 1994 après l'arrêté préfectoral du 27 décembre 1993 qui change le statut de ce groupement intercommunal autrefois appelé SIVOM ou « Syndicat intercommunal à vocations multiples ». « La Communauté de communes [ou CC] est un EPCI regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace » [Insee définition CC, 13/10/2016](#). Aujourd'hui et depuis le 1^{er} Janvier 2019, les communes d'Olonne sur Mer et de Château d'Olonne ont rejoint les Sables d'Olonne pour ne créer qu'une seule commune. Les Sables d'Olonne agglomération a donc évoluée depuis et constitue désormais cinq communes. Les Sables d'Olonne, l'île d'Olonne, Vairé, Saint-Mathurin et Sainte-Foy.

Tout comme toutes les autres CC, celle-ci mène des politiques de l'habitat et celles-ci sont toutes regroupées pour chacune de ces intercommunalités dans un document intitulé PLH, soit Programme Local de l'Habitat. Celui-ci est un « document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques » [Articles L. 302-1 à L. 302-4-1 du Code de la construction et de l'habitation, 30/12/2022](#). Grâce à ce document nous allons pouvoir étudier les prévisions des politiques urbaines de la CC des Olonnes sur la période de 2014 à 2020. Ce PLH ne prend pas en compte la fusion des trois communes d'Olonne

La particularité du PLH étudié est qu'il regroupe deux Communautés de communes : La Communauté de communes des Olonnes et la Communauté de Communes de l'Auzance et de la Vertonne constituée des communes de l'île d'Olonne, Sainte-Foy et Vairé. En revanche il sera majoritairement tourné sur la CC des Olonnes que ce soit la partie concernant le diagnostic ou celle sur l'orientation qui elle, est totalement dédiée à la Communauté de Communes des Olonnes.

Les objectifs de ce PLH sont clairs, ils sont de « produire une offre de logements suffisante et diversifiée au sein du territoire » et « produire un habitat durable de qualité ». Ceci se fait de plusieurs manières : « répondre aux besoins en logements des populations en place et des nouveaux arrivants, offrir un logement adapté aux publics spécifiques[...]un habitat de qualité, une consommation et un coût du foncier maîtrisé » [PLH de la CC des Olonnes pièce 1/2 diagnostic, 28/02/2014](#). Les études faites par les chercheurs, maîtres d'ouvrage et urbanistes ont nécessité des travaux permettant de nous présenter cinq grands axes d'appui. Ceux-ci sont la démographie, l'économie et les déplacements, le logement, le logement et le développement durable, et le foncier.

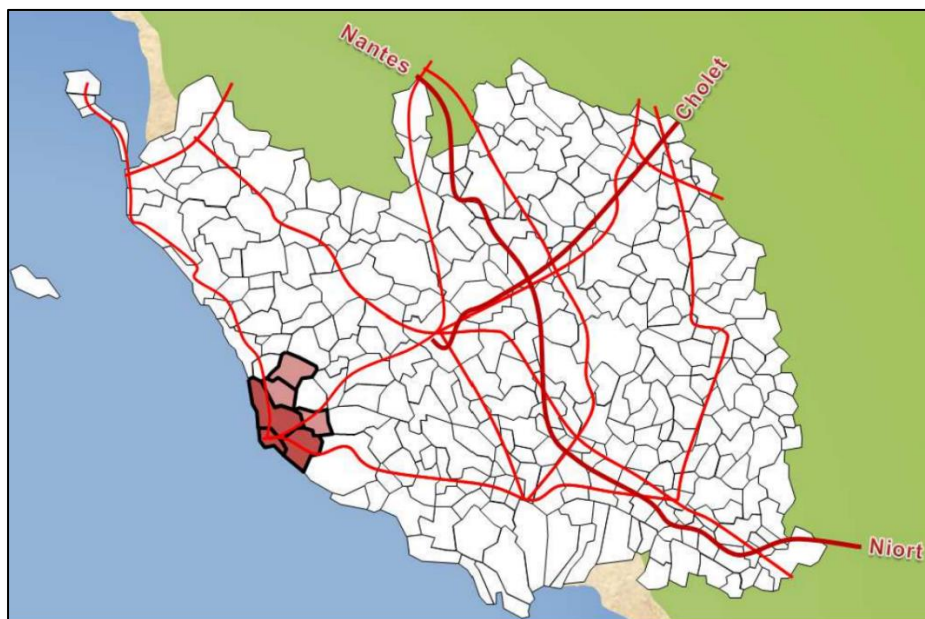
Figure 1 : Les communes des Sables d'Olonne agglomération dans le territoire vendéen



Présentation du territoire

En 1995, la CC des Sables des Olonnes et la CC de l'Auzance et de la Vertonne ont décidé de s'associer pour créer le Syndicat Mixte du Canton des Sables d'Olonne. Cette fusion permet la mise en place d'un SCOT, ou Schéma de Cohérence Territoriale pour lier les objectifs des deux Communautés de communes en terme de politiques de l'habitat. D'après l'outil de l'aménagement Cerema, le SCOT est « un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un territoire de projet ou bassin de vie détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement d'un territoire » [Outil de l'aménagement - LE SCOT, 30/08/2021](#).

Figure 2 : Le territoire d'étude de la Communauté de communes des Olonnes



Comme on peut le voir ci-dessus, la *figure 2* démontre l'emplacement du Syndicat Mixte du Canton des Sables d'Olonne et ce qu'on peut en retenir, c'est que la Communauté de communes des Olonnes est composée exclusivement de communes littorales, « communes[.]riveraines des mers et des océans[...], riveraines des estuaires et des deltas lorsqu'elles sont situées en aval de la limite de salure

des eaux et participent aux équilibres économiques et écologiques littoraux » [Cerema - Loi Littoral, 01/2023](#). Ces communes placées à l'ouest du département sur la façade atlantique sont des territoires donc qui attirent de nombreux vacanciers mais aussi des jeunes, des saisonniers ainsi que des personnes âgées, par conséquent les objectifs en terme de production de logements dans ces communes nécessitent des questionnements différents des communes non-rurales. La Communauté de communes d'Auzance et Vertonne en revanche propose un emplacement tout à fait différent de la CC des Olonnes car elle ne possède aucun lien direct avec l'océan et nous verrons par la suite que son profil socio-démographique diffère également.

Le Syndicat Mixte du Canton des Sables d'Olonne est donc un territoire avec deux types d'espaces bien distincts avec plusieurs types de populations y résidant tout au long de l'année que ce soit les jeunes, les personnes âgées, les gens du voyage, les saisonniers ou encore les personnes défavorisées, public sur lequel nous appuierons notre propos en ce qui concerne la politique de l'habitat de ces personnes.

Présenter la population

La CC des Olonnes est un territoire relativement peuplé avec une population en 2008 égale à 42830 habitants selon *l'Insee, recensement de la population*. Ses habitants font également partie du département de Vendée qui comptabilise en 2008, 636223 habitants.

La population de la CC des Olonnes et de la CC de l'Auzance et de la Vertonne est assez contrastée en fonction des saisons mais le vieillissement général de la population est caractérisé par une mortalité forte dans les communes des Sables puisqu'en effet, ce sont 620 décès que l'on recense en 2009 contre 519 en 2008 alors que la natalité n'a elle, pas augmentée étant donné qu'elle était de 269 naissances en 2009 contre 318 en 2008, *Insee, 1999-2009*. Ceci est un exemple sur deux années mais il illustre bien la tendance de ce territoire qui voit son nombre d'habitants stagner avec une croissance de la population en dessous des 1% par an pour la CC des Olonnes tandis que la CC de l'Auzance et de la Vertonne a une croissance de sa population égale à 4% sur la même période, [Diagnostic Territoire - CC des Olonnes, 10/2011](#). Ceci peut être expliqué par la pyramide des âges de la population de la Communauté de communes des Olonnes où l'on voit que la majorité de la population a entre 40 et 80 ans, (*figure 3*) avec une forte part de la population féminine. Et encore une fois la Communauté de communes d'Auzance et Vertonne a une population beaucoup plus jeune avec une prédominance des personnes âgées de 30 à 60 ans et de 4 à 20 ans (*figure 4*).

Pyramide des âges CC d'Olonne et CC d'Auzance et Vertonne par rapport au département en 2008 :

Figure 3 : Répartition de la population par âge en 2008 sur la CC des Olonnes

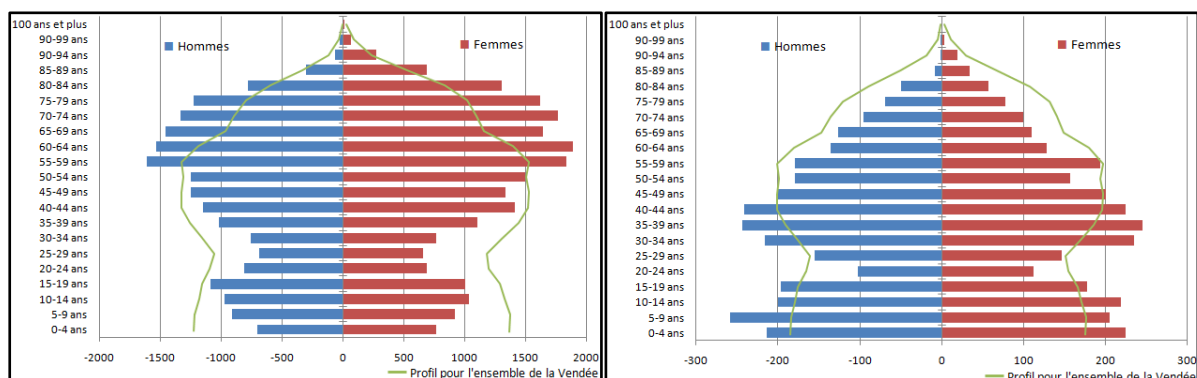


Figure 4 : Répartition de la population par âge sur la CC Auzance et Vertonne

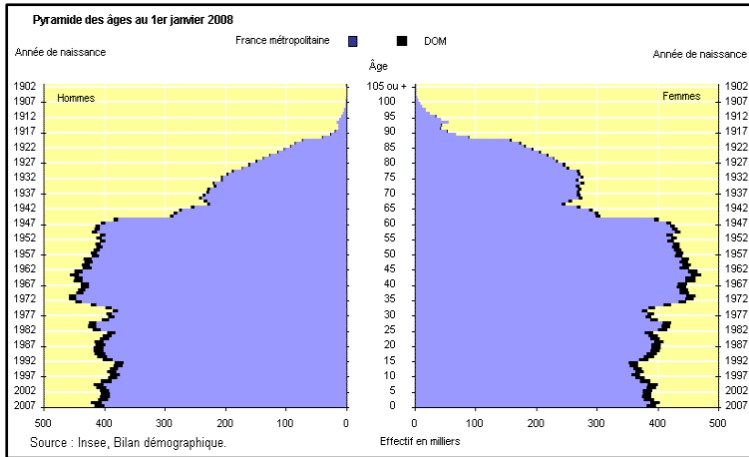
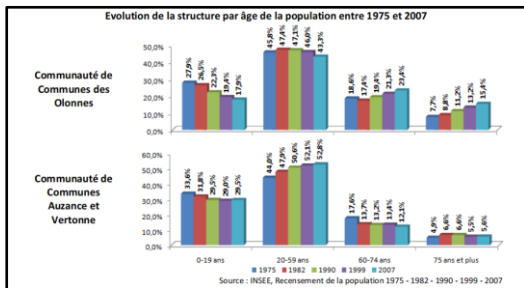


Figure 5 : Population de la France métropolitaine en 2008

La comparaison avec la pyramide des âges de la France métropolitaine en 2008 montre à quel point la Communauté de communes des Olonnes a une population vieillissante et que ce vieillissement va avoir un impact sur le PLH car beaucoup des habitants sont encore dans la tranche d'âge 59-79 ans et il faut donc forcément adapter les services et les logements à ce public spécifique.

Un autre moyen de faire ressortir cette « anomalie » en ce qui concerne les personnes âgées est représenté par la figure 6 avec l'évolution de la part des différentes tranches d'âge dans la CC de l'Auzance et de la Vertonne et la CC des Olonnes. Ce sont en effet 15,4% des habitants de cette dernière qui sont âgés de plus de 75 ans contre 9% à l'échelle départementale. Cette part peut s'expliquer d'abord par la position géographique de la Communauté de communes qui plait aux retraités en vue de la proximité avec la mer et le caractère agréables des communes littorales, mais on peut aussi lier cette part à l'indice de jeunesse présenté dans la figure 7 qui est de 1,45 dans la CC de l'Auzance et de la Vertonne contre 0,45 dans celle des Olonnes. Un indice particulièrement faible même si celui en Vendée n'est pas très élevé non plus comparé à la France métropolitaine.

Figure 6 : Evolution de la structure par âge de la population entre 1975 et 2007



Indice de jeunesse de la population entre 1999 et 2008, sur le territoire centre ouest vendéen						
	1999			2008		
	0-19 ans	60 ans et plus	Indice de jeunesse	0-19 ans	60 ans et plus	Indice de jeunesse
CC Auzance et Vertonne	1 207	808	1,49	1 680	1 159	1,45
CC des Olonnes	7 471	13 313	0,56	7 330	16 283	0,45
CC du Pays de Saint Gilles	7 199	11 610	0,62	8 768	15 206	0,58
CC du Pays des Achards	3 315	3 225	1,03	4 379	3 494	1,25
CC du Talmondaïs	2 870	4 980	0,58	3 701	6 307	0,59
La Roche sur Yon Agglomération	20 280	14 569	1,39	22 871	18 130	1,26
Vendée	129 780	135 196	0,96	147 192	157 797	0,93
Région des Pays de la Loire	818 666	701 146	1,17	897 489	780 642	1,15
France	14 381 440	12 478 127	1,15	15 906 477	13 974 449	1,14

L'indice de jeunesse est la part des moins de 20 ans sur les plus de 60 ans (plus l'indice est élevé, plus la population est jeune)
 Source : INSEE, Recensement de la population 1999 - 2008

Figure 7 : Indice de jeunesse de la population entre 1999 et 2008 sur le territoire centre ouest vendéen

Ce qu'il faut noter, c'est la baisse de cet indice de 1999 à 2008, car si l'on regarde à échelle départementale, l'indice de jeunesse n'est passé que de 0,96 à 0,93 entre 1999 et 2008 et de 1,15 à 1,14 à l'échelle de la France. Or dans la communauté de communes des Olonnes, cet indice passe de 0,56 à 0,45 soit 0,11 points en moins en 9 ans.

On voit donc à quel point la CC des Olonnes connaît ces dernières années un vieillissement général de la population qui associé au solde naturel par an négatif explique la très faible croissance de sa population. Ce territoire attire malgré tout des nouveaux arrivants mais on pourrait penser que ceux-ci ne sont pas suffisamment nombreux pour inverser la tendance et les projections démographiques ne sont pas optimistes par rapport à cette évolution de la population.

Présentation du parc de logements

Le parc de logements de la CC des Olonnes est caractérisé par un fort taux de résidences secondaires et lorsque l'on compare la situation de la CC de l'Auzance et de la Vertonne, les chiffres de ce dernier sont beaucoup plus dans la tendance française puisque la part des résidences principales dans ce territoire est de 86% avec une part des résidences secondaires de 11%. Effectivement, on recense en 2009 en France une part de résidences principales égale à 82% du parc total de logements et 9% de logements secondaires. La CC des Olonnes se démarque donc avec 35% de résidences secondaires contre 61% de résidences principales sur l'ensemble du parc de logements du territoire, *figure 8*.

Figure 8 : Répartition du parc de logements par type en 2009

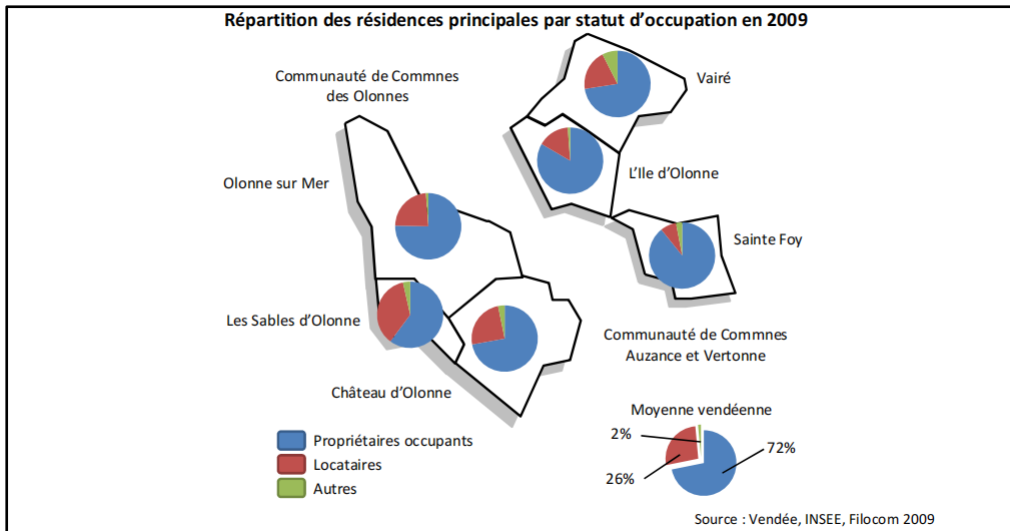
	Résidences Principales		Résidences Secondaires		Vacants		TOTAL
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre
Château d'Olonne	6 690	69%	2 687	28%	314	3%	9 691
Olonne sur Mer	5 782	84%	821	12%	316	5%	6 919
Les Sables d'Olonne	9 650	49%	9 252	47%	954	5%	19 856
CC des Olonnes	22 122	61%	12 760	35%	1 584	4%	36 466
L'île d'Olonne	1 058	85%	162	13%	27	2%	1 247
Sainte Foy	639	89%	53	7%	25	3%	717
Vairé	643	85%	88	12%	27	4%	758
CC Auzance et Vertonne	2 340	86%	303	11%	79	3%	2 722
Canton des Sables d'Olonne	24 462	62%	13 063	33%	1 663	4%	39 188
Vendée	273 469	71%	89 802	23%	19 144	5%	382 415
Région des Pays de la Loire	1 529 786	83%	190 502	10%	115 662	6%	1 835 950
France		82%		9%		9%	

Source : Filocom 2009

En se penchant sur la commune des Sables d'Olonne, on peut noter la forte part des logements secondaires. Celle-ci est égale à 47% et représente à elle seule 72,5% de tous les logements secondaires de la Communauté de communes. Il y a donc une forte influence de cette commune dans le parc total de logements de ce territoire et c'est également dans cette même commune que l'on recense le plus grand nombre de résidences secondaires dans le collectif. Ceci permet donc de proposer un grand nombre d'offres de logements secondaires pour tout type de revenus et de profils socio-démographiques alors que dans les cinq autres communes faisant partie du SCoT, la part du logement collectif est bien moindre par rapport au logement individuel et tourne autour des 2-3% en fonction des communes.

En ce qui concerne le logement locatif, encore une fois la commune des Sables d'Olonne constate une part de ces types de logements supérieures aux communes voisines. Il représente 36% du parc de logements alors que la moyenne vendéenne est à 26%, *figure 9*. La production de ces résidences a quand même variée énormément lors de la période 2005-2010 car en 2005 on comptait 177 logements investis en 2005 contre seulement 20 logements en 2008. Ce chiffre réaugmente en 2010 puisqu'on passe à 119 logements pendant cette année.

Figure 9 : Répartition des résidences principales par statut d'occupation en 2009



La construction de logements dans la CC des Olonnes a été assez contrastée depuis le début des années 2000 avec un nombre de logements autorisés très élevé depuis 2002 qui va de 630 à plus de 1000 logements pour l'année 2006. Seulement ce chiffre a fortement diminué à partir de 2007 et descend même en 2009 à 300 logements autorisés. Cette baisse est expliquée par les fortes opérations de construction de logements collectifs pendant la période 2001-2006 qui n'a pas perduré sur le reste de la décennie. Cette production de logements collectifs demeure malgré tout très élevée car elle représente 47% des logements autorisés sur toute la décennie des années 2000. Étonnamment c'est la commune d'Olonne sur mer qui a autorisée le plus de logements sur la période allant de 2001 à 2010 avec 2416 logements neufs autorisés contre 1876 pour les Sables d'Olonne et 1594 pour Château d'Olonne.

Figure 10 : Evolution du rythme de la construction neuve entre 2001 et 2010 sur la CC des Olonnes

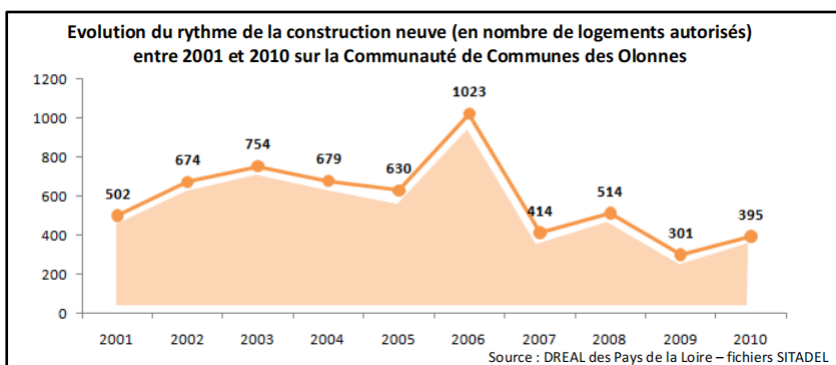
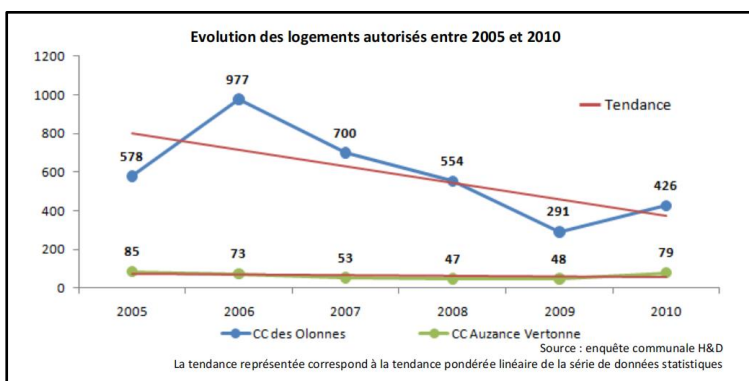
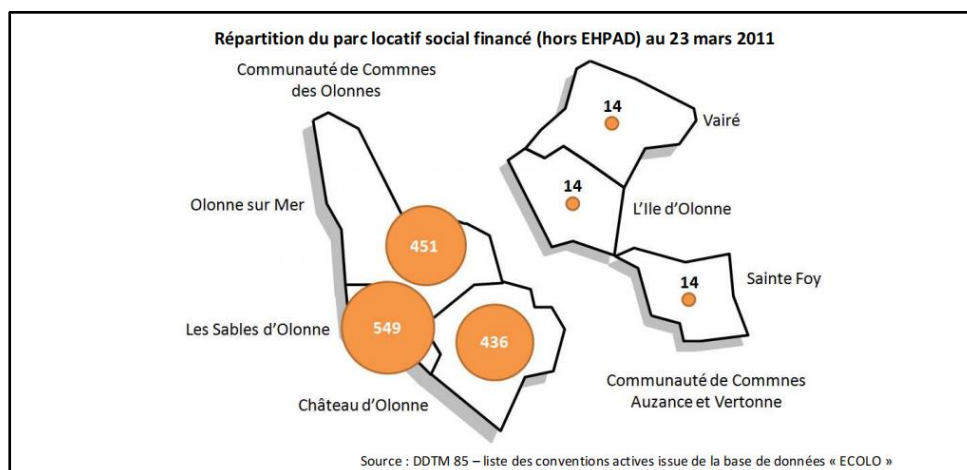


Figure 11 : Evolution des logements autorisés entre 2005 et 2010



En termes de logements sociaux, la CC des Olonnes fait augmenter de manière constante son parc locatif public et ce sont en 2011, 1436 HLM qui sont financés par les pouvoirs publics mais la répartition de ce déploiement dans ses trois communes est égalitaire. En revanche dans la CC de l'Auzance et de la Vertonne, on voit sur la *figure 12* ci-dessous ce nombre très faible de logements locatifs financés avec seulement 14 résidences du parc locatif social financées.



Cette différence pourrait être liée à la différence assez forte du nombre d'habitants entre les deux Communautés de Communes, or le taux d'équipements du parc social (public) financés est faible dans la Communauté de Communes d'Auzance et Vertonne et est égal en 2011 à 1,8% de l'ensemble des équipements contre 6,4% pour la Communauté de Communes des Olonnes qui se rapproche plus de la moyenne départementale de 7,1%.

Le territoire d'étude des Olonnes comprend également des logements et centres d'hébergement dédiés aux personnes en situation précaire ou défavorisée et ces établissements sont par contre pas assez nombreux et posent des problèmes de places. Ceci est lié dans un premier temps à leur faible nombre car dans la Communauté de Communes des Olonnes en 2011, ce sont seulement 119 places disponibles dans ces centres sur l'ensemble du territoire.

Notre zone d'étude est aussi un territoire accueillant énormément de jeunes (18-25 ans) mais également de saisonniers et les stratégies de logement s'adaptent aussi à ces types de personnes qu'il faut bien évidemment loger mais qui peinent à trouver lieux d'hébergement en raison du coût de ceux-ci qui augmentent en saison estivale pour le tourisme balnéaire. Mais des stratégies sont mises en place pour proposer des solutions à ces personnes qui ont souvent de faibles revenus. Par exemple, le Lycée Tabarly accueille 100% des saisonniers du 15 juillet au 15 août à bas prix pour que ceux-ci puissent bénéficier à un tarif préférentiel pour être logés durant leur période de travail saisonnier. N'empêche que ces situations compliquées pour ces jeunes se sont améliorées car la CC des Olonnes propose trois moyens de se loger à ces personnes : « Le Foyer de Jeunes Travailleurs le SPI[...], Les Escalles, propriété de la ville des Sables d'Olonne et les logements « étudiants »[...]suivis par l'ADILE ».

Un dernier élément du parc de logements de la CC des Olonnes correspond aux zones d'accueil des gens du voyage car les communes de plus de 5000 habitants en France sont obligées de proposer des aires de stationnement pour ces populations. Dans notre territoire d'étude des Olonnes, ce sont 55 aires d'accueil qui sont réparties équitablement sur les trois communes du Canton en 2010. Ceci permet la fréquentation de plus de 1700 personnes de ces lieux sur cette même année

Orientation en terme de production de logements

Plusieurs objectifs sont émis pour le PLH de la CC des Olonnes et le premier concerne la production de logements. Tout d’abord, les orientations de la Communauté de Commune seraient de produire 600 logements par an dont 300 résidences principales et ce sur les 6 années de ce PLH. Sur les résidences principales, celles-ci sont divisées en trois sous catégories : les logements libres, les logements sociaux et l’accession sociale. Quelle que soit la sous-catégorie, la production est répartie de manière égale sur l’ensemble du Canton, *figure 13*.

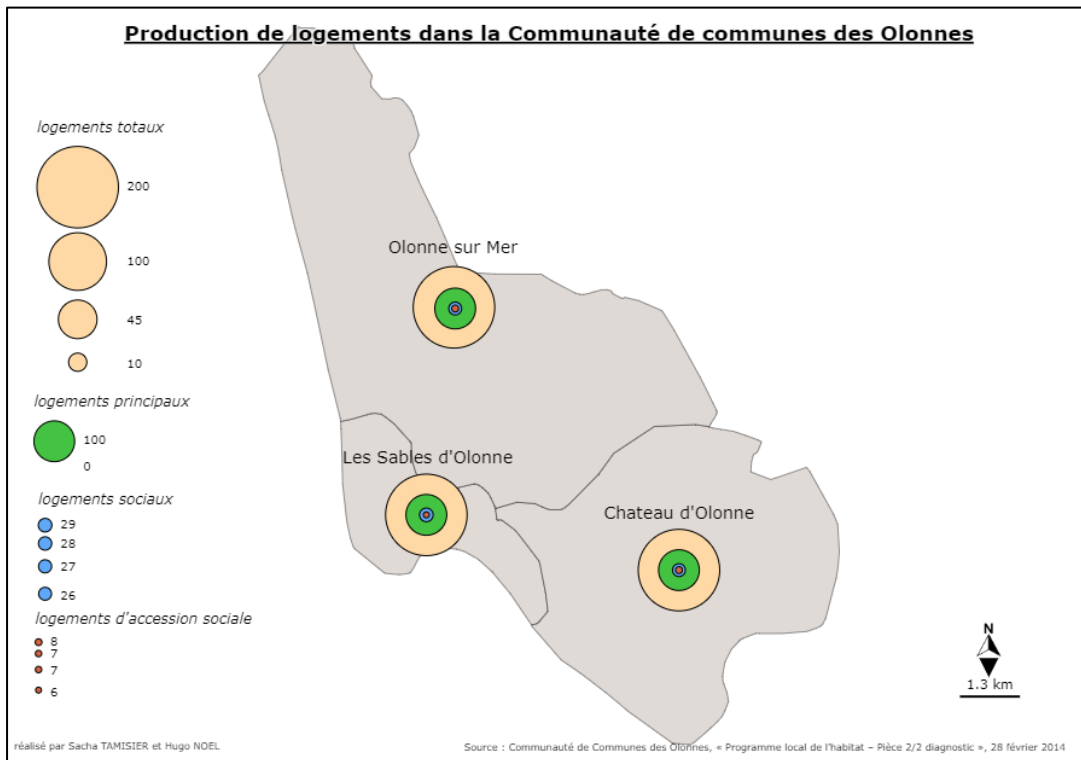
Figure 13 : Tableau récapitulatif de la répartition des besoins en logements du PLH

	Logements libres		Logements sociaux Loi SRU				Accession sociale		
	Accession libre PTZ+ et autres	Locatifs privés libres	Logements locatifs sociaux Publics			Anah privé conventionné 19%	PSLA	Access° sociale ECO PASS	
			PLUS 57%	PLAI 28%	PLS 15%				
Château d’Olonne	40 logts	26 logts	12 logts	6 logts	3 logts	5 logts	5 logts	3 logts	
Olonne sur Mer	40 logts	26 logts	12 logts	6 logts	3 logts	5 logts	5 logts	3 logts	
Les Sables d’Olonne	40 logts	26 logts	13 logts	6 logts	4 logts	5 logts	5 logts	1 logts	
Sous Total	120 logts	78 logts	37 logts	18 logts	10 logts	15 logts	15 logts	7 logts	
TOTAL	198 logts / an		65 logts / an				80 logts / an		22 logts / an

(PLUS : Prêt Locatif à Usage Social, PLAI : Prêt Locatif Aidé Intégration, PLS : Prêt Locatif Social, Anah : Agence Nationale pour l’Habitat, PSLA : Prêt Social à la Location Accession).

En plus de cette production de logements assez soutenue, le PLH prévoit aussi un programme de réhabilitation de logements locatifs publics. On compterait par an un total de 223 logements réhabilités dont 148 dans la commune des Sables d’Olonne et 75 dans la commune d’Olonne sur Mer, et ce de 2012 à 2016. Cette fois-ci la commune Château d’Olonne ne fait pas partie du programme.

Figure 14 : La production de logements dans la Communauté de communes des Olonnes



Cette *figure 14* qui présente la production de logements dans la CC des Olonnes illustre bien l’égale répartition de cette production de logements par an dans chaque commune. On comptera donc 200 logements construits par an et le détail de cette répartition nous montre que les logements principaux comptent pour la moitié de la totalité de ces logements. Le logement social et d’accession

sociale ont quand même une place convenable dans cet objectif de production à long terme et encore une fois, la répartition de ces résidences sera plutôt faite de sorte à ce que chaque commune bénéficie du même nombre de logements spécialisés.

Page | 11 **Orientation du PLH pour les personnes défavorisées**

Une des dernières parties de ce document traite des orientations du PLH concernant les publics spécifiques qui sont les saisonniers, les jeunes, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les personnes défavorisées. Nous allons nous concentrer sur cette dernière afin de constater comment le PLH va tenter d'améliorer leur logement ou leur accès au logement.

On recense plusieurs associations qui en parallèle de ce PLH vont proposer des solutions pour mieux loger ces personnes, par exemple l'APSH (association d'Accompagnement Personnalisé et de Soutien à l'Habitat) qui vise à construire un maximum de logements sociaux ou en tout cas à en proposer plus par le biais de ce PLH. En effet, développer une offre nouvelle de logements locatifs publics par exemple est une des stratégies choisies dans le Schéma de Cohérence Territoriale et celle-ci va être déployée dans les opérations de plus de 10 logements qui devront comprendre au moins 20% de logements sociaux.

Un autre moyen parfois moins coûteux pour les collectivités territoriales de proposer des logements agréables à ces populations est de réhabiliter des logements insalubres ou mal équipés. Dans le PLH de notre territoire, il est prévu de réhabiliter entre 2012 et 2016 223 logements avec comme acteur principal les bailleurs publics « Vendée Logement » et « Vendée Habitat »

L'objectif par ici bien évidemment est de mettre en place des logements avec des prix plus abordables que ceux proposés dans des logements locatifs privés. Effectivement, le loyer des logements ayant une superficie inférieure à 40m² dans la zone littorale est de 14,10 euros/m².

Table des Illustrations

Figure 1 : Les communes des Sables d’Olonne agglomération dans le territoire vendéen.....	4
Figure 2 : Le territoire d’étude de la Communauté de communes des Olonnes.....	4
Figure 3 : Répartition de la population par âge en 2008 sur la CC des Olonnes	5
Figure 4 : Répartition de la population par âge sur la CC Auzance et Vertonne	5
Figure 5 : Population de la France métropolitaine en 2008	6
Figure 6 : Evolution de la structure par âge de la population entre 1975 et 2007.....	6
Figure 7 : Indice de jeunesse de la population entre 1999 et 2008 sur le territoire centre ouest vendéen	6
Figure 8 : Répartition du parc de logements par type en 2009	7
Figure 9 : Répartition des résidences principales par statut d’occupation en 2009	8
Figure 10 : Evolution du rythme de la construction neuve entre 2001 et 2010 sur la CC des Olonnes .	8
Figure 11 : Evolution des logements autorisés entre 2005 et 2010	8
Figure 12 : Répartition du parc locatif social fiancé (hors EHPAD) au 23 mars 2011	9
Figure 13 : Tableau récapitulatif de la répartition des besoins en logements du PLH	10
Figure 14 : La production de logements dans la Communauté de communes des Olonnes	10

Table des matières

PRESENTATION DU PLH	3
PRESENTATION DU TERRITOIRE	4
PRESENTER LA POPULATION	5
PRESENTATION DU PARC DE LOGEMENTS	7
ORIENTATION EN TERME DE PRODUCTION DE LOGEMENTS	9
ORIENTATION DU PLH POUR LES PERSONNES DEFAVORISEES	11

Bibliographie

Sarah Olei, « le Shema de Cohérence Territorial », Cerema, 30 août 2021, DOI :

[Outil de l'aménagement - LE SCoT](#)

« Programme local de l’habitat – Pièce ½ diagnostic », Communauté de Commune des Olonnes, 28 février 2014, DOI :

[PLH de la CC des Olonnes pièce 1/2 diagnostic](#)

« Programme local de l’habitat – Pièce 2/2 diagnostic », Communauté de Communes des Olonnes, 28 février 2014, DOI :

[PLH de la CC des Olonnes pièce 2/2 orientations](#)

« Etablissement public de coopération intercommunale », Insee, 26 juin 2023, DOI :

[Insee définition EPCI](#)

« Communauté de Communes », Insee, 13 octobre 2016, DOI :

[Insee définition CC](#)

Articles L302-1 à L302-4.2 du code de la construction de l’habitat, 30 décembre 2022, DOI :

[L. 302-1 à L. 302-4-1](#)

« Loi littoral », Cerema, Janvier 2023, DOI :

[Cerema - Loi Littoral](#)

« Diagnostic du territoire », Communauté de communes des Olonnes, octobre 2011, DOI :

[Diagnostic Territoire - CC des Olonnes](#)